



Extraits du procès-verbal des séances plénières des 6 et 7 février 2020

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LE BUDGET 2020 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme COZIC-GUILLAUME. Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais face à la mauvaise foi du Président de la commission Agriculture, je voudrais remettre les choses à leur place.

L'an dernier, je suis intervenue en commission avant budget et au cours de la session au moment du vote du budget pour demander une étude visant à accorder une aide spécifique aux agriculteurs qui souhaitent se convertir à la culture « bio » ou raisonnée. J'ai reformulé ma demande cette année afin d'étudier cette possibilité.

Il faut se rappeler que la loi Egalim impose 20 % de produits « bio » dans la restauration scolaire. Dans le cadre des élections municipales, je vous mets au défi de trouver un seul programme qui ne fasse pas référence à des propositions de menus « bio » dans les cantines scolaires. Objectivement, il faut que le Département se mette à jour afin d'instaurer une aide aux agriculteurs. Si nous ne sommes pas capables de le faire dans la Sarthe, en tout cas, d'autres Département le font. Il serait dommage de s'approvisionner en produits « bio » dans des Départements voisins alors que la Sarthe est en mesure d'assumer cette production de qualité.

M. COUNIL. Je vous livrerai quelques éléments suite au débat de ce matin, dont je retiens quatre points.

Premièrement, j'ai senti, Monsieur le Président, un net infléchissement dans votre position sur la question relative à l'autonomie fiscale de notre collectivité. Je serais tenté de dire que je ne souscris pas à vos propos qui se veulent rassurants, même si j'aimerais le faire, car, après tout, vous avez dit des choses assez justes. Dès lors que l'on a des recettes, pourquoi pas ? Si ce n'est que nous n'avons aucune certitude. À chaque fois que nous avons été confrontés à ce genre de manipulation, à des transferts de charges, le Gouvernement nous a dit que nous serions compensés. Or, nous n'obtenons jamais l'argent ou pas vraiment. On nous retire des impôts, on nous dit que nous serons compensés mais la compensation n'est jamais dynamique ni ne va dans le bon sens. Je suis donc un peu inquiet quant à votre fléchissement, car même si la loi est votée, je pense qu'il faut garder une position forte. En tout cas, j'espère que telle est la volonté de la majorité des Présidents de Conseils départementaux de France car il faut être en capacité de se faire entendre de Bercy qui a la volonté de réduire des collectivités à des institutions qui redistribuent l'argent qu'on veut bien leur laisser. Cet infléchissement n'est donc pas fait pour me rassurer.

Deuxièmement, nous avons commencé à débattre du budget. C'est une bonne chose dans la mesure où c'est ce pour quoi nous sommes réunis aujourd'hui. Mais je ne suis pas sûr que l'on en débattenne véritablement sur le fond. On en débat souvent par les petites portes. Je ne dis pas que je vais faire mieux.

Voter le budget est un acte important pour une collectivité. C'est le moment où l'on valide un certain nombre de politiques, où l'on prend des décisions, où l'on inscrit des crédits. Ce budget contient sans nul doute des points positifs. Au cours des mandats passés, j'ai suffisamment protesté contre le sous-investissement en faveur de l'éducation pour saluer aujourd'hui l'action qui est menée. En tant que Conseiller départemental du canton Le Mans 6, je me félicite que deux collèges aient été reconstruits et qu'un collège soit en

reconstruction. Je serais mal placé pour critiquer la politique menée. Il convient, par conséquent, de reconnaître que des choses évoluent, ce que notre groupe fait généralement.

Cela dit, c'est un fait, je suis un élu de la minorité et, à ce titre, je ne trouve pas tout positif. Déjà, quand on est élu de la majorité, on ne trouve pas tout positif, vous comprendrez bien que quand on est élu de la minorité, c'est encore plus compliqué !

Le problème, dans cette assemblée, c'est que l'on nous reproche toujours d'être dans la minorité !

Présidence après présidence – j'ai connu la même situation avec Roland du Luart, Jean-Marie Geveaux et avec vous aujourd'hui, Monsieur le Président –, à chaque fois que nous exprimons des avis contraires, nous sommes confrontés à deux types de réaction : soit nous n'avons rien compris et ne comprenons rien aux chiffres, ce que j'ai souvent entendu. Soit on nous accuse de faire de la politique politicienne. Mais non ! nous faisons de la politique ! C'est ainsi que nous sommes amenés à constater que si des points sont positifs, d'autres ne vont pas dans le bon sens ou insuffisamment loin.

Nous avons fait des propositions au moment du débat d'orientations budgétaires. Le DOB n'est-il pas le moment où l'on prépare le budget, où l'on débat des orientations budgétaires ? Nous avons alors posé un certain nombre de questions, dont nous n'avons pas aujourd'hui les réponses. Et dans la mesure où nous n'avons pas les réponses, ce sont trois rafales de Kalachnikov sur le Président du groupe ! J'ai connu ça à une époque, ce n'est pas toujours une position très simple à tenir. Mais il est dans son rôle et s'exprime au nom du groupe. C'est important, je crois.

En outre, siéger dans un conseil départemental n'est pas siéger dans un conseil municipal, ni dans un conseil régional. Au Conseil municipal comme au Conseil régional, nous sommes élus sur des listes. La majorité présente sur la liste a gagné les élections, la minorité sur la liste les a perdues. Ainsi que je le répète souvent, il n'y a, autour de la table ici, que des personnes qui ont gagné les élections puisque nous sommes élus de façon binominale dans des cantons. Nous avons donc la même légitimité. Aussi, l'attitude de certains élus de la majorité ce matin n'est pas digne du débat démocratique. Il faut accepter que l'assemblée comprenne une minorité qui a la même légitimité que les autres élus.

Quatrièmement, j'ai entendu une série de critiques à l'encontre du Mans, de Le Mans Métropole, etc. Je perçois à peu près ce que cela sous-tend, mais nous ne sommes pas là pour préparer les élections municipales du Mans, même si je sais qu'elles passionnent tout le monde, et je le comprends ! Nous sommes ici pour débattre des orientations budgétaires du Département et non des élections municipales du Mans qui se font devant les électeurs du Mans et non devant l'Assemblée départementale. C'est une évidence qu'il convient de rappeler.

DONNER LES MEILLEURES CONDITIONS DE RÉUSSITE AUX COLLÉGIENS

M. COUNIL. J'ai eu l'occasion d'évoquer ce rapport ce matin ; aussi, je reviendrai sur un seul point. D'une certaine façon, je serai « cantonnier » dans la mesure où je voudrais évoquer une question qui concerne le canton Le Mans 6. Lors de la fermeture du collège Le Ronceray, nous avons passé un accord tacite aux termes duquel la fermeture du collège ne devait pas conduire forcément le Département à réaliser des économies, ces moyens devaient être déployés sur les autres collèges.

Pour notre part, nous avons assumé cette fermeture, à mon sens, sans aucune ambiguïté, une telle fermeture étant d'ailleurs plutôt profitable aux élèves scolarisés au Ronceray. Cela dit, nous constatons que les dotations aux collèges Joséphine Baker et Pierre-Gilles de Gennevilliers ont baissé alors même que les établissements recevaient davantage de collégiens.

J'entends bien les éléments qui ont été donnés, mais cela ne respecte pas l'accord selon lequel les moyens du Ronceray devaient être redéployés entre les autres établissements. Aussi avec Isabelle Cozic-Guillaume, nous demandons que la question des dotations de fonctionnement des trois collèges des quartiers sud du

Mans soit revue en conséquence, car, à ce stade, nous considérons que les engagements qui ont été pris à notre endroit ne sont pas tenus.

Je réagis au propos de M. Vallienne sur les classes « presse ». Je me méfie du passage au « tout numérique ». J'en ai fait l'expérience cette année. J'enseigne une nouvelle matière au lycée, la spécialité « histoire-géographie/géographie politique/sciences politiques ». À cette occasion, nous avons travaillé sur la presse. J'ai été amené à mettre des journaux entre les mains de mes élèves de première et je me suis rendu compte que c'était pour eux exceptionnel d'avoir des journaux entre les mains. Ils ne sont pas habitués à consulter la presse papier et il ne faut surtout pas basculer trop rapidement vers le numérique mais, au contraire, leur donner l'habitude de consulter la presse « papier ».

M. COUNIL. Ah non ! C'est le moins que l'on puisse dire, je suis même particulièrement fâché ! Il faut arrêter de prendre les gens pour des andouilles.

M. Le Mèner est venu échanger avec Isabelle Cozic-Guillaume et moi-même sur la fermeture du collège Le Ronseray pour demander le soutien des deux élus cantonaux. Nous avons indiqué que nous étions prêts à soutenir cette fermeture, à la condition qu'un certain nombre de points soit respecté. Aujourd'hui, je note que les engagements qui ont été pris vis-à-vis de deux Conseillers départementaux ne l'ont pas été. Cela me pose sérieusement question par rapport à la parole qui a été donnée par le Président du Conseil départemental. J'entends les arguments qui sont présentés, mais je ne les accepte pas.

Nous avons déclaré que nous étions prêts à accompagner la fermeture de cet établissement. Qui, autour de la table, a accepté d'accompagner la fermeture d'établissements scolaires ? Personne ! Nous, nous l'avons fait, et nous l'avons fait contre la population de notre canton. Nous l'avons fait parce que nous considérons que c'était une bonne chose, mais nous l'avons fait sous certaines conditions. Si elles ne sont pas respectées aujourd'hui, cela signifie que la parole du Président du Conseil départemental ne vaut rien ! Je dis les choses fermement et très clairement. Il y a longtemps que je ne me suis pas fâché dans cette assemblée, mais je n'aime pas être pris pour un con ! Les engagements pris doivent être tenus ! Je précise que nous parlons de 3 000/4 000 euros à comparer à l'économie que représente pour le Département la fermeture de cet établissement.

Je repose la question, Mesdames, Messieurs, les élus : qui a accepté, sur son canton, la fermeture d'un établissement ? Personne ! Pour notre part, nous avons assumé une décision de la majorité alors que nous sommes dans la minorité. Nous aurions pu tenir un discours totalement démagogique et faire de la politique politicienne et pointer du doigt « la droite qui veut fermer des établissements ». Or, nous avons soutenu sa décision et aujourd'hui nous sommes marrons !

Aussi je me pose la question de la capacité des élus, quand ils sont de bords politiques différents, à travailler ensemble. Je suis très, très, très déçu de la réponse qui est faite. Elle est inacceptable. Je pense que je vais revoir ma façon de travailler sur le canton. On me demande parfois de défendre des positions du Département, je suis prêt à le faire, mais je n'accepterai plus de me faire avoir de la façon dont je me suis fait avoir sur ce dossier. La position du Département est inacceptable !

Mme COZIC-GUILLAUME. Je reviens aux deux collèges de notre canton. Le collège de Joséphine Baker a perdu 5 000 euros l'an dernier au titre de sa dotation de fonctionnement et 5 000 euros cette année. Vous ne tenez pas compte du fait que ces collèges ont accueilli cent élèves supplémentaires au cours de ces deux années. Je veux bien que les dotations baissent, mais vous ne tenez pas compte de la progression des effectifs. Or, cent élèves supplémentaires, ce n'est pas rien. Quand on sait que la dotation du collège du Ronceray s'élevait à 56 000 euros, en comparaison, la somme de 5 000 euros ne représente pas grand-chose !

A noter : Suite à nos interventions, nous avons obtenu le vote d'une dotation complémentaire de 5 000 € pour chacun des deux collèges.